

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Ordre du jour copieux pour les conseillers municipaux réunis vendredi 30 mars.
Tout d'abord, 3 dossiers d'actualité étaient évoqués :

Le sujet de la carrière revient.

L'Etat a informé la commune que malgré l'incompatibilité du projet avec le PLU, l'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter la carrière déposée par la société SOGRAP filiale d'EIFPAGE devait se poursuivre. En effet, dans son courrier, le Préfet indiquait « ce projet ayant été déposé antérieurement au 1er mars 2017, date de la mise en œuvre de la nouvelle procédure de l'autorisation environnementale, il est instruit selon les anciens textes de code de l'environnement applicables aux ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et ces textes ne prévoient pas la possibilité d'interrompre une procédure, même en cas d'incompatibilité avec le règlement d'urbanisme ».

Ainsi, une enquête publique sera organisée du vendredi 15 juin au lundi 16 juillet. Le Maire a indiqué que la population devra se mobiliser pour faire entendre son désaccord sur ce projet qui impacte fortement la sécurité de la population : les camions traversant le centre village.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a également informé l'assemblée que l'audition des contentieux relatifs au PLU est fixée au 26 avril. Selon l'issue du jugement, la stratégie d'opposition au projet de carrière sera adaptée.

Les routes départementales.

Patrick BOURRASSAUT revenait sur divers sujets en lien avec les routes départementales. Il évoquait ses échanges avec le Président du Département au sujet de la dégradation du déneigement constaté. Le Département a indiqué que le niveau de service avait été maintenu ce que le Conseil municipal ne partage pas. La proposition de conventionnement sera étudiée mais les conditions restent à déterminer.

Monsieur le Maire a ensuite fait lecture d'une pétition qui circule chez les commerçants du village. Elle évoque la vitesse ainsi que la dangerosité pour les piétons de la RD 313 et demande que soit étudié des solutions pour réduire la vitesse. Patrick BOURRASSAUT a rappelé que ce sujet était discuté régulièrement au sein du Conseil municipal et que cette requête sera étudiée par le conseil. Le Maire a indiqué avoir écrit au Département en juillet 2017 pour connaître l'impact de l'A89 sur le trafic. Dans ce courrier, il alertait le Département sur la sécurité de la RD 313 et notamment sur la dangerosité du carrefour vers le stade.

Les services techniques départementaux ont procédé à un comptage du 8 au 15 novembre 2017. Le jour le plus chargé fait état d'un trafic d'un peu moins de 2 000 véhicules dont 10% de poids lourds. Par ailleurs, les comptages de vitesse réalisés dans la zone 70 démontrent l'absence d'une vitesse excessive. Le Conseil municipal a fait part de son étonnement sur ces résultats qui ne ressemblent pas à son ressenti et à celui de la population.

Sur le carrefour du stade, plusieurs aménagements ont été proposés. Malgré qu'il soit situé hors agglomération et donc sous la responsabilité du Département, celui-ci, considérant qu'il n'y a pas de risque, a indiqué que ces aménagements éventuels devront être pris en charge par la commune.

Enfin, les conseillers municipaux en profitaient pour déplorer l'état pitoyable de la chaussée de la RD 313 en direction des Ponts Tarrets.

Une étape supplémentaire pour le projet de parc éolien du Beaujolais Vert.

Le 22 mars la commission départementale de la Nature, des Sites et des Paysages a rendu un avis favorable au projet. La dernière étape est donc franchie. L'arrêté préfectoral autorisant le projet est attendu avant le 30 juin. Les recours pourront intervenir durant 4 mois. En l'absence, les travaux pourront débuter en fin d'année. En cas de contentieux, EDF EN analyse le risque, et en fonction de l'analyse juridique décide de démarrer ou d'attendre l'issue du jugement.

COR : baisse de la dotation de solidarité envers la commune.

Le conseil municipal poursuivait autour de plusieurs délibérations, tout d'abord, en approuvant la modification des statuts de la COR portant notamment sur la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Monsieur le Maire résumait le budget de la COR voté la veille en soulignant deux décisions majeures :

- la baisse de la fiscalité intercommunale d'1 point de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en contrepartie des économies liées au nouveau mode de collecte des ordures ménagères qui entrera en vigueur le 1er juin prochain ;
- la diminution de la dotation de solidarité versée par la COR qui passe de 23 000 € à 4 000 €. Cette baisse de recette de fonctionnement s'ajoute à la diminution de 40 000 € annuels des dotations de l'Etat. L'autofinancement de la commune s'est donc réduit de manière colossale de 60 000 € par an.

Budget communal voté

Marc Tamain, Maire adjoint en charge des finances a présenté les comptes administratifs 2017 et le projet de budget 2018 approuvés à l'unanimité. L'excédent net de fonctionnement s'est élevé en 2017 à 186 000 €. Il sera réduit en 2018 du fait de l'impact des baisses de recettes annoncées.

Le budget d'investissement dépassera 1M€ en 2018. Le principal projet est celui de la maison des Associations. Jean-Yves Rosset 1er maire-adjoint a présenté l'avancement des travaux qui démarrent par l'isolation de la charpente et la réfection des toitures. Le budget de voirie et de signalisation est de 60 000 €, prévoyant les coûts de l'adressage ainsi que le début de l'aménagement du parking au cœur du village même si la réalisation en 2018 semble compromise, le Département devant intervenir au préalable pour des sondages et une reprise du mur de soutènement de la route de Dième. Le dernier gros investissement concerne la réhabilitation énergétique de l'école maternelle dont le changement de la chaudière pour une enveloppe de 60 000 €.

Stabilité des faibles taux d'imposition

Monsieur le Maire a proposé de maintenir les taux de fiscalité tout en rappelant qu'ils figurent parmi les plus bas du Département du Rhône et sont très inférieurs à la moyenne nationale et départementale :

- Taxe d'habitation : 6,13%
- Foncier Bâti : 13,73%
- Foncier Non bâti : 28,19%

L'endettement de la commune est très bas s'élevant à un peu moins de 300 000 €. La capacité de désendettement de la commune est ainsi inférieure à 3 ans.

Autres délibérations

Le Conseil municipal a également décidé de : renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, lancer la procédure de désaffectation partielle du chemin du Rosa, reconduire les subventions aux associations au même montant qu'en 2017, surseoir sur la délibération relative à l'installation par la COR de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle dans l'attente d'informations complémentaires.

Prochain Conseil municipal le vendredi 18 mai à 20h30.